



ARRETE DRH 2025 - 1261

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A MADAME THERESE LEZAIS née FERDE –
6^{ème} ADJOINTE DE QUARTIER**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT -PIERRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,
VU l'élection du Maire en date du 10 avril 2025,
VU la délibération du conseil municipal du 10 avril 2025 Aff. n° 38/1875 portant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, visée le 11 avril 2025 en Sous-Préfecture,
VU le tableau du Conseil Municipal du 17 avril 2025 déterminant l'ordre des membres du Conseil Municipal et plaçant **Madame Thérèse FERDE au rang de 6^{ème} adjointe de quartier** au maire
CONSIDERANT que l'ampleur et la diversité des questions relevant de l'administration municipale, rendent nécessaire une collaboration active et permanente des adjoints,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} / - Madame Thérèse FERDE est déléguée, sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire conformément à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, **pour traiter de toutes questions relatives au quartier de la Ravine des Cabris notamment dans sa dimension de démocratie participative et des affaires relevant de la dynamisation de la vie associative.**

A ce titre, elle est chargée :

- De la politique de démocratie locale, en particulier de faciliter les relations entre les autorités municipales et les habitants de ce quartier présentant des spécificités justifiant qu'un élu se consacre aux traitements des questions de proximité ainsi qu'à l'information et à la consultation des habitants sur les décisions qui les concerne,
- De veiller à l'information des habitants et favoriser leur participation à la vie du quartier,
- D'organiser le dialogue avec les habitants, notamment par les rencontres et les conseils de quartiers en liaison avec les autres adjoints et conseillers,
- D'animer et de coordonner l'activité des conseils de quartier.
- de l'animation de la vie des quartiers à travers les associations,
- des projets d'insertion sociale,
- du développement des projets associatifs,
- de la vie associative et de l'organisation des manifestations associatives,
- de la mairie annexe de la Ravine des Cabris

ARTICLE 2 / - Madame Thérèse FERDE reçoit délégation de signature des actes et des documents afférents à l'instruction des affaires ci-dessus déléguées, exception faite des engagements financiers.

ARTICLE 3 / - Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Pierre, notifié et transcrit dans le recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Saint-Pierre, le

28 AVR. 2025



Notification faite le
Signature

28/04/2025

Accusé de réception en préfecture
N° 20250428-DRHAR25_1261-AU
Date de télétransmission : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025